

MÉLANIE GIRE

@parlonslesbiennes

Préface de Julie Roudier

Daronne et *lesbienne*

**GUIDE
PRATIQUE DE
LA MATERNITÉ
LGBT+**

JouVence

Sur la même thématique aux Éditions Jouvence

Mon baby planner, Alexandra Martin
Ne pleure plus, bébé ! Claude-Suzanne Didier Jean-Jouveau
Poser des limites à son enfant, Catherine Dumonteil-Kremer
Célébrer la grossesse et la naissance, Julie Amanda, Barbara Casto
Pleurs et colères des enfants et des bébés, Aletha Solter
Bien dans mon corps après bébé, Sophie Baconin
Vous êtes déjà le parent idéal, Maëlys Le Leveur
Enseigner avec bienveillance, Marshall B. Rosenberg
Élever nos enfants avec bienveillance, Marshall B. Rosenberg
Mon projet bébé, Amélie Clergue Vaurès
Être mère sans s'oublier : l'oracle, Soline Bourdeverre-Veyssiere
Les secrets du post-partum, Sophie Baconin

Éditions Jouvence

Route de Florissant, 97 – 1206 Genève – Suisse

Site Internet : www.editions-jouvence.com

E-mail : info@editions-jouvence.com

Catalogue gratuit sur simple demande.

© Éditions Jouvence, 2025

ISBN : 978-2-88984-034-2

Conseil éditorial : Caroline Frisou

Suivi éditorial : Kaëla Jouini – Librorum Édito

Correction : Catherine Guichardon

Couverture : Charlotte Thomas

Illustration de couverture : Charlotte Thomas

Illustrations intérieures : © SIR, sauf p. 30, dans l'ordre d'apparition :

© Jenna Selle, © DeuxPlusQuatre, © Collectif Collages lesbiens.

Mise en pages : Frank Pitel

Tous droits de traduction, reproduction et adaptation réservés pour tous pays.

Sommaire

Préface	9
Introduction	11
Qui suis-je ?	11
Lancement de Queergaies : mes soirées LGBTQ+	12
De Queergaies à « Parlonslesbiennes ».....	13
Qu'allez-vous trouver dans ce livre?.....	14
À qui s'adresse ce livre?.....	15
Chapitre 1 : Ces personnes qui ont œuvré pour nos droits	17
L'histoire de la PMA en France	18
Tour d'horizon sur les pays étrangers.....	22
Premier couple de femmes à avoir eu recours à une PMA en France	26
La réalité aujourd'hui d'avoir recours à une PMA en France	27
Mise en lumière de quelques personnes qui se sont battues pour nos droits.....	28
Chapitre 2 : Devenir maman quand on est lesbienne	33
Quelles sont les différentes méthodes pour devenir maman ?.....	34
L'adoption en France et à l'étranger	58

Daronne et lesbienne

Qui va porter l'enfant ?.....	62
N'oubliez pas la reconnaissance conjointe anticipée	65
Quel va être le nom de famille de mon enfant ?.....	72
Je n'ai pas fait de RCA, comment se passe l'adoption ?.....	73
De l'importance de s'entourer de professionnels de santé ..	75
Attendre d'attendre un enfant.....	76
Arrêt naturel de grossesse.....	77
Quelle place pour les belles-mamans ?.....	83
Chapitre 3 : PMA, un parcours de combattantes...	91
Je choisis de réaliser une PMA en France	92
Un parcours de combattantes.....	94
Lesbiennes racisées, trans, une double lutte	95
En France ou à l'étranger, que choisir pour son parcours ?...	96
Les examens à réaliser	97
Comment déstresser à l'approche de son rendez-vous chez le psy ?.....	99
« Enchatté ».....	102
Vous l'attendiez, la voilà : l'insémination !	102
Gérer l'attente.....	104
Faire face à un test négatif.....	106
Le test est positif.....	108
Chapitre 4 : Se préparer à l'arrivée d'un enfant dans une famille de mamans	111
Quand annoncer sa grossesse ?	112
Manuel de survie pour devenir de bonnes mamans	115

Sommaire

Quoi mettre dans sa valise de naissance	117
Le bon moment pour avoir un enfant	121
Un enfant, ça coûte un rein ?	122
Ça mange quoi un bébé ?	124
Maman ? Mamoue ? Mamoune ?	133
Le sommeil, une denrée rare	134
Je ne me sens pas bien quand je suis avec mon enfant	141
Quand et comment annoncer à mon enfant comment il a été conçu ?	143

Chapitre 5 : La grossesse mois par mois vue par une maman qui porte et une maman qui attend.....

Mon témoignage en tant que maman qui a porté Raphaël dans son cœur.....	152
Le témoignage de ma femme.....	157

Chapitre 6 : Faire face à l'homophobie quand on est deux mamans

Homophobie dans le parcours médical.....	164
Homophobie à l'école et dans le parcours scolaire	167
Homophobie au sein de son entourage amical et familial	174
Racisme et oppression envers les couples de lesbiennes racisés	177
Comment changer les choses ?	178
Les enfants des homos vont bien.....	181
Vos témoignages.....	186

Chapitre 7 : Prendre soin de son couple, faire face aux difficultés	191
Levons les tabous sur le <i>post-partum</i>	192
La dépression <i>post-partum</i>	196
Comment « niquer » le <i>post-partum</i>	198
Éviter le <i>baby clash</i>	203
Comment protéger son enfant des disputes.....	208
Chapitre 8 : Et la sexualité dans tout ça ?	213
On veut du vrai sur la sexualité avec la grossesse	214
Faire l’amour quand on est enceinte, une partie de plaisir ?	215
Je peux utiliser des sextoys avec ma partenaire si elle est enceinte ?	217
Existe-t-il des positions à privilégier pendant la grossesse ?.....	218
Et après ?	222
Conclusion	225
Remerciements	227
Annexes	229
Lexique de la daronnerie	229
Sources	239

*Pour mon fils, Raphaël, qui m'a fait devenir maman,
que j'aime du plus profond de mon cœur.
Pour ma femme, Anaïs, qui m'a permis de vivre la plus belle
aventure de ma vie, celle de devenir maman
et de fonder une famille.
Pour M. Pantoufle, mon chat, que je considère comme mon
premier fils, qui s'est envolé à quelques jours
du rendu de cet ouvrage.*

Préface

Quand on est deux femmes et qu'on décide de faire un bébé, on n'achète pas juste un test d'ovulation et un body taille naissance. On embarque pour un parcours souvent long, parfois violent, trop fréquemment invisibilisé et encore trop peu compris.

Ce livre n'est pas juste un guide pratique, c'est une révolution douce. Un coup de projecteur sur nos réalités de familles queer, une main tendue à toutes celles qui cherchent à comprendre, à se sentir moins seules, à se sentir légitimes.

J'accompagne chaque jour de (futurs) mamans lesbiennes, des **coparentes**^{*1}, des mamans solos, des couples. Je vois les doutes, les peurs, les blocages, les injustices. Mais aussi l'amour immense, la détermination et la beauté de ces parcours.

Et ce livre leur rend hommage.

Dans ces pages, vous trouverez des infos claires, des témoignages vrais, des conseils utiles. Mais surtout : une voix qui vous parle sans vous juger. Qui vous prend la main sans vous infantiliser. Qui dit les choses comme elles sont, avec humour et tendresse.

Il était grand temps qu'un tel livre existe, alors merci Mélanie !

1. Les mots en gras suivis d'une étoile dans le texte ont leur définition dans le glossaire page 229.

Daronne et lesbienne

Et doux parcours vers la parentalité à vous qui tenez cet ouvrage entre vos mains.

Julie Roudier

*Doula et hypnothérapeute spécialisée en fertilité
et parentalité **LGBTQIA+****

Introduction

Qui suis-je ?

Pays des (futures) mamans gouines, bonjour !

Je m'appelle Mélanie GIRE, je suis originaire d'Annecy, une jolie ville en Haute-Savoie. J'ai toujours su que j'aimais les femmes, mais pendant longtemps, j'ai refusé de l'admettre, par peur du rejet et du regard des autres. Malgré tout, en mars 2018, j'ai un déclic et je réussis enfin à faire mon *coming out* auprès de mes proches. Au fil des mois, je fais un constat édifiant : il est très compliqué, voire quasiment impossible, de se créer des repères en tant que femme lesbienne. Je me rends compte peu à peu qu'il m'est très difficile de trouver des événements, des lieux LGBT+ ou *friendly*, mais également de dénicher des ouvrages tels que des romances lesbiennes... J'ai le sentiment de faire partie d'une communauté invisible. Alors, je décide d'écrire mon premier guide, *Parlons lesbiennes. Le guide de l'homosexualité féminine*, qui a été publié en mai 2024 pour aider des milliers de lesbiennes à se trouver et à s'accepter telles qu'elles sont.

À titre personnel, en 2020, je rencontre ma conjointe ; nous sommes entrées en projet **PMA*** en décembre 2022, et notre petit Raphaël est né le 1^{er} octobre 2024. Durant tout notre parcours PMA et même durant la grossesse d'Anaïs, j'ai trouvé des dizaines, des centaines d'ouvrages, mais très peu

Daronne et lesbienne

concernant la **maternité saphique***. Alors, comme pour mon premier ouvrage, je m'attèle à la tâche pour vous concocter un vrai petit guide.

Lancement de Queergaies : mes soirées LGBTQ+

En janvier 2019, je crée un groupe Facebook qui va transformer ma vie dans les mois à venir. Ce groupe a pour objectif de regrouper l'ensemble de la communauté LGBTQ+ d'Annecy. Petit à petit, il prend de l'ampleur et je me lance dans l'organisation de pique-niques LGBTQ+. Les semaines se suivent et les pique-niques prennent de plus en plus d'envergure, passant rapidement de quelques personnes à des dizaines. En décembre 2019, je monte ma microentreprise : Queergaies. J'organise mes premières soirées LGBTQ+ en collaboration avec des associations LGBTQ+ et des boîtes de nuit locales. Ces soirées regroupent entre 100 et 200 personnes. Cependant, la pandémie de la covid-19 immobilise mes événements et me force à mettre en pause ce projet.

Au cours de l'année 2023, je rencontre Ophélie Charaux, une abonnée, qui devient stagiaire chez Parlons lesbiennes. On décide en août de relancer le projet en s'associant. On reprend alors l'organisation des soirées, mais cette fois partout en France, Lille, Paris, Toulouse, Bordeaux, Annecy, Nantes et Montpellier ! Queergaies trouve un second souffle, c'est un vrai bonheur !

Après mûre réflexion, nous arrêtons en 2025 cette belle aventure, car l'organisation de tels événements est très

compliquée et pas forcément compatible avec nos vies de mamans, pour être honnête.

De Queergaies à « Parlonslesbiennes »

Mars 2021 : je découvre pour la première fois l'application TikTok. Nous sommes en plein confinement. Je m'ennuie seule chez moi, je me lance dans une première vidéo qui fait plus de 100 000 vues, puis j'enchaîne les vidéos pour la plupart humoristiques, dénonçant toutes les formes de LGBTphobies les mois suivants. Je commence chacune de mes vidéos assez naturellement par une phrase d'accroche : « Parlons peu, parlons lesbiennes, où la lesbienne qui dit tout haut ce que tu penses tout bas. » Assez rapidement, je me prends au jeu, je m'amuse, je fais ça pour le plaisir. Je ne m'attendais certainement pas un jour à être suivie par des milliers de personnes !

Aujourd'hui, je possède un compte Instagram, un compte TikTok, une page Facebook, une chaîne YouTube et un blog.

Mon objectif lorsque j'ai créé Parlonslesbiennes était avant tout de visibiliser les femmes lesbiennes, mais aussi la culture saphique, au travers des livres, des films, des séries et des podcasts. Par ailleurs, j'essaie d'aider les femmes à s'accepter telles qu'elles sont et de les pousser à s'accomplir autant dans leur orientation que dans leur vie sexuelle. Aujourd'hui, je continue à militer de la même façon, mais avec le projet bébé, et la naissance de Raphaël, je souhaite désormais rendre visibles ces mamans lesbiennes et leurs enfants, ces **familles arc-en-ciel*** et lutter contre toutes les injonctions sociétales autour de la maternité lesbienne.

Qu'allez-vous trouver dans ce livre ?

Ce livre a été conçu pour vous accompagner pas à pas dans la magnifique aventure qu'est la maternité. Il vous permettra de mieux appréhender chaque étape de votre projet : de la préparation à la PMA (procréation médicalement assistée), en passant par la grossesse, jusqu'à l'arrivée tant attendue de bébé. Consciente que je ne possède pas de diplômes dans le domaine de la périnatalité, j'ai pris soin de m'entourer de professionnels compétents qui ont relu et validé certaines parties du texte, afin que les informations fournies soient en adéquation avec les besoins réels des futures mamans et de leurs bébés.

À travers ces pages, vous trouverez non seulement des réponses claires et précises aux nombreuses questions que vous pouvez vous poser, mais aussi des conseils pratiques, des informations essentielles et des éclairages indispensables pour vous guider sereinement dans ce parcours.

Aussi, ce livre ne serait pas complet sans la richesse des témoignages partagés par des femmes lesbiennes qui ont vécu cette expérience. Elles vous racontent avec sincérité et émotion leurs parcours uniques, leurs joies, leurs doutes, leurs combats, et, surtout, la beauté de réaliser ce projet de vie qu'est la parentalité.

Que vous soyez en début de réflexion, en pleine démarche ou déjà maman, ce livre se veut un compagnon bienveillant et inspirant, pensé pour répondre à vos attentes et célébrer la diversité des familles qui se construisent aujourd'hui.

À qui s'adresse ce livre ?

Ce livre s'adresse avant tout à toutes les lesbiennes qui souhaitent devenir mamans ou qui se posent de nombreuses questions sur ce chemin unique et parfois complexe. Que vous soyez au tout début de votre réflexion, en pleine démarche ou déjà engagée dans ce beau projet, cet ouvrage a été pensé pour vous accompagner, vous informer, vous soutenir et vous inspirer à chaque étape.

Mais ce guide ne s'arrête pas là. Il s'adresse également à l'entourage : aux familles, aux grands-parents, aux amis, et à tous ceux qui souhaitent mieux comprendre ce que cela signifie de devenir mères dans un couple de lesbiennes aujourd'hui. Parce que le chemin vers la parentalité est souvent un voyage collectif, il est essentiel que proches et **alliés*** puissent se saisir de ces enjeux pour offrir leur soutien, leur respect et leur amour, en toute conscience des réalités vécues.

À travers ce livre, je souhaite ouvrir un dialogue, créer du lien, et favoriser une meilleure compréhension de la diversité des familles. **Comprendre, c'est accepter ; accepter, c'est aimer.**

Chapitre 1

Ces personnes qui ont œuvré pour nos droits

Aujourd'hui en France, les **femmes cisgenres*** peuvent accéder à la procréation médicalement assistée (PMA) dans le cadre de leur projet parental, qu'elles soient seules ou en couple avec une autre femme. Cette possibilité, qui peut désormais sembler évidente, est en réalité le fruit de longues années de luttes, de combats militants, de revendications portées par des associations, des professionnel·les de santé, des juristes, et des citoyen·nes engagé·es.

Avant d'en arriver à ce droit fondamental, il a fallu déconstruire de nombreuses barrières : médicales, légales, sociales et idéologiques. Chaque avancée, chaque réforme, chaque prise de parole a compté. Ce chapitre revient sur les grandes étapes de l'histoire de la PMA en France et dans le monde à travers les époques et met en lumière celles et ceux qui ont permis ces progrès. Il rend hommage à toutes les personnes qui se sont battues pour que les familles arc-en-ciel puissent exister, être reconnues, et fonder des foyers en toute légitimité.

L'histoire de la PMA en France

Pour resituer, aujourd'hui, nous avons la chance de vivre dans un pays qui nous autorise en tant que femmes cis à avoir recours à la procréation médicalement assistée, mais rappelons que cela n'a pas toujours été le cas en France.

Petit point historique

PMA : les évolutions du droit

Dans les années 1970, l'introduction de la technique de congélation du sperme marque un tournant dans le domaine

1. Ces personnes qui ont œuvré pour nos droits

de la procréation médicalement assistée. C'est à cette époque que sont créés en France les centres d'études et de conservation des œufs et du sperme humains, connus sous le nom de CECOS.

En 1982, un événement historique survient : la naissance d'Amandine, premier bébé français conçu par fécondation *in vitro*.

La législation encadrant la PMA est établie par les lois de bioéthique du 29 juillet 1994. L'assistance médicale à la procréation y est définie comme l'ensemble « des pratiques cliniques et biologiques permettant la conception *in vitro*, le transfert d'embryons, l'insémination artificielle, ainsi que toute technique d'effet équivalent permettant la procréation en dehors du processus naturel ». Les conditions d'accès à ces techniques sont strictement régies par la loi.

La révision de la loi de bioéthique en 2011 vient redéfinir les critères et modalités d'accès à la PMA, tout en encadrant les progrès techniques dans ce domaine. Cette révision autorise notamment la vitrification, une méthode de congélation ultrarapide des ovocytes. Enfin, la loi du 6 août 2013 autorise les recherches sur les embryons surnuméraires issus d'un processus de fécondation *in vitro*, lorsqu'ils ne font plus l'objet d'un projet parental. Cette autorisation est soumise à l'information et au consentement écrit du couple concerné.

À quel moment, la possibilité pour deux femmes d'avoir des enfants ensemble s'est-elle présentée ?

Il faudra patienter jusqu'en 2021 pour que la loi de bioéthique soit revue. En effet, jusque-là, en France, la PMA

n'était autorisée que pour les couples hétérosexuels, mariés, pacsés ou en concubinage depuis au moins deux ans, à condition qu'ils soient en âge de procréer et confrontés soit à une infertilité pathologique médicalement constatée, soit à un risque de transmission d'une maladie grave à l'enfant.

La troisième révision de la loi de bioéthique, adoptée le 2 août 2021, a profondément modifié les conditions d'accès à la procréation médicalement assistée. Désormais, la PMA est ouverte à toutes les femmes (cisgenres) ayant un projet parental, qu'elles soient en couple homosexuel ou célibataires. Le critère médical d'infertilité, qui constituait jusque-là une condition d'accès, a été supprimé. Par ailleurs, une femme peut désormais faire congeler ses ovocytes sans raison médicale, dans le but de préserver sa fertilité et la possibilité de devenir mère plus tard.

La loi autorise le recours à un **double don*** de gamètes (ovocytes et spermatozoïdes). Les couples dont les deux membres sont stériles peuvent maintenant avoir recours à la PMA.

Concrètement, qu'est-ce qui a changé pour nous, les couples de femmes ?

D'une part, la procréation médicalement assistée est désormais prise en charge par la Sécurité sociale, comme pour les couples hétérosexuels.

D'autre part, un nouveau mode de filiation a été instauré. Il permet une **reconnaissance conjointe anticipée*** de l'enfant, effectuée devant notaire, avant même sa naissance, lorsqu'il est issu d'une PMA.

1. Ces personnes qui ont œuvré pour nos droits

Enfin, le droit d'accès aux origines a évolué : l'anonymat des **donneurs*** a été levé. Cela signifie que les enfants nés d'un don pourront, une fois majeurs, accéder à certaines informations sur leur donneur, si celui-ci y a consenti.

Et dans les faits, est-ce que c'est facile d'avoir recours à une PMA ?

Dans les faits, l'ouverture de la PMA pour toutes a été une grande avancée, mais, dans la réalité, le manque de moyens a terriblement allongé les délais et réduit les couples et les femmes seules à attendre de longs mois, voire des années pour certains CECOS (centres d'études et de conservation des œufs et du sperme humains), pour avoir recours à la PMA.

En effet, depuis la mise en œuvre de la loi de bioéthique en 2021, les demandes de procréation médicalement assistée (PMA) ont connu une forte hausse, d'après le ministère de la Santé. Tandis que le nombre de demandes est resté stable chez les couples hétérosexuels, celles provenant de couples de femmes et de femmes célibataires ont explosé : en 2022, on a recensé 15 000 premières demandes de consultation, soit 7,5 fois plus que du côté des couples hétérosexuels.

Pour faire face à l'afflux de nouvelles demandes dans les centres de PMA, les pouvoirs publics ont alloué des crédits exceptionnels de 7,3 millions d'euros en 2021, puis de 5,5 millions en 2022.

Malgré ces moyens supplémentaires, les délais d'attente restent longs pour entamer un parcours de PMA en France. Il faut en moyenne 14 mois entre la première prise de rendez-vous et la tentative de PMA avec don de spermatozoïdes, et

jusqu'à 23 mois lorsqu'un don d'ovocytes est nécessaire. Pour l'autoconservation des ovocytes, le délai moyen est de 7 mois au niveau national, mais grimpe à 24 mois en Île-de-France, qui concentre un quart des demandes ².

Afin de réduire ces délais, le gouvernement envisage d'autoriser de nouveaux centres à conserver les ovocytes, permettant ainsi aux CECOS de se concentrer davantage sur les parcours de PMA. À ce jour, seule une trentaine de ces centres publics peuvent réaliser des dons de gamètes. Plusieurs associations plaident pour l'ouverture de ces dons aux établissements privés, une évolution qui soulève des interrogations sur la transparence et la sécurité des données des patients.

Tour d'horizon sur les pays étrangers

Quels sont nos droits dans les pays étrangers ? Sommes-nous autorisés à adopter ? À faire une PMA avec notre partenaire ?

À l'étranger, les droits des personnes homosexuelles concernant l'adoption et l'accès à la procréation médicalement assistée varient beaucoup selon les contextes culturels et législatifs des pays.

Droit à l'adoption

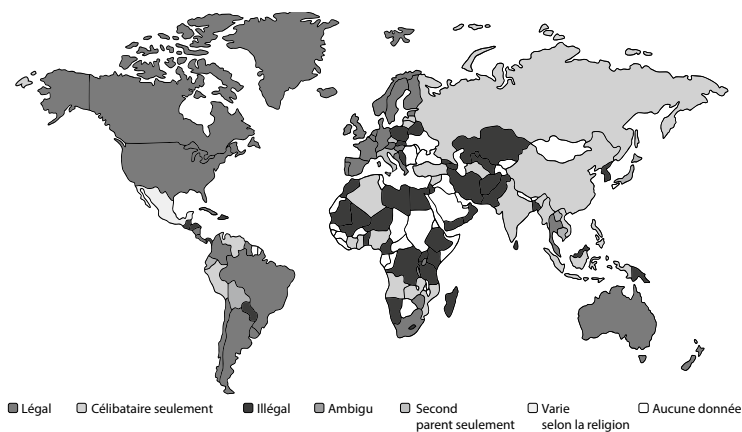
Certaines juridictions permettent aujourd'hui à des couples de même sexe d'adopter ensemble, offrant ainsi une

2. Source : « Assistance médicale à la procréation (AMP) : des demandes de prises en charge toujours à la hausse, mais des dons insuffisants pour y répondre », Agence de la biomédecine du don à la vie, décembre 2023, <https://presse.agence-biomedecine.fr/assistance-medicale-a-la-procreation-amp-des-demandes-de-prises-en-charge-toujours-a-la-hausse-mais-des-dons-insuffisants-pour-y-repondre/>.

1. Ces personnes qui ont œuvré pour nos droits

reconnaissance officielle à ces familles. L'adoption conjointe par des couples de même sexe est légale, au moment où j'écris ces lignes, dans 39 pays et territoires.

- **Europe** : France, Allemagne, Espagne, Suède, Belgique, Pays-Bas, Portugal, Irlande, Grèce, Estonie, Croatie, Slovénie, Autriche, Danemark, Norvège, Suisse, Royaume-Uni.
- **Amériques** : Canada, États-Unis, Argentine, Brésil, Colombie, Uruguay, Chili, Costa Rica, Cuba.
- **Océanie** : Australie, Nouvelle-Zélande.
- **Asie** : Israël, Taïwan, Thaïlande (depuis janvier 2025).
- **Afrique** : Afrique du Sud (seul pays africain à reconnaître cette adoption).



Droit à l'adoption en fonction des pays³

3. Source : <https://ourworldindata.org/grapher/joint-adoptions-same-sex-partners-equaldex?time=latest>.

Daronne et lesbienne

Cela dit, dans de nombreux endroits, les cadres légaux restent plus restrictifs. Parfois, seule l'adoption par un parent est possible, ou bien des limites subsistent quant aux droits accordés aux personnes LGBT+.

Pays avec restrictions ou interdictions

Dans de nombreux pays, l'adoption par des couples de même sexe est restreinte ou interdite.

- **Adoption par un seul parent homosexuel** : 54 pays, dont la Chine, l'Inde, la Russie, la Roumanie, la Turquie, le Liban, etc.
- **Adoption de l'enfant du partenaire uniquement (adoption intrafamiliale)** : Italie, San Marin, Tchéquie (depuis janvier 2025).
- **Interdiction totale** : certains pays d'Europe de l'Est, d'Asie et d'Afrique interdisent toute forme d'adoption par des personnes LGBT+.

Sur le plan de la procréation assistée, plusieurs pays ont également ouvert l'accès à cette technique aux couples homosexuels, en particulier dans certaines parties de l'Europe et des Amériques. Toutefois, cette possibilité n'est pas encore universelle, et certains territoires conservent des restrictions ou des interdictions.

L'accès à la PMA pour les couples de même sexe est légal dans plusieurs pays.

- **Europe** : France, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Irlande, Finlande, Danemark, Estonie.

1. Ces personnes qui ont œuvré pour nos droits

- **Amériques** : Canada, certains États des États-Unis, Argentine, Brésil, Colombie, Uruguay, Chili.
- **Océanie** : Australie, Nouvelle-Zélande.

Enfin, la **gestation pour autrui***, qui peut représenter une autre voie pour devenir parent, reste soumise à des règles très variables, et est souvent encadrée strictement, voire interdite dans certains pays. Elle est autorisée au Canada et dans certains États américains, mais interdite en France.

En somme, si des progrès ont été réalisés dans plusieurs régions du monde, la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles dans ces domaines demeure un sujet complexe, sensible et en constante évolution.

Dans tous les cas, il est recommandé de s'informer précisément et de bénéficier d'un accompagnement adapté lors de toute démarche liée à l'adoption ou à la procréation.

Danemark : premier pays à avoir légalisé la PMA pour les couples de même sexe

Le Danemark est reconnu comme le premier pays à avoir légalisé la procréation médicalement assistée (PMA) accessible aux couples de femmes et aux femmes seules dès 1985. Cette avancée majeure a marqué un tournant dans la reconnaissance des droits des femmes hors du cadre strictement hétérosexuel, ouvrant ainsi la voie à une évolution progressive des législations dans d'autres pays européens. Cette information est confirmée par plusieurs rapports d'organisations internationales, telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui analyse les politiques de santé reproductive à travers le

monde, ainsi que par des études publiées par la European Society of Human Reproduction and Embryology (ESHRE), qui documente l'évolution juridique et médicale de la PMA en Europe.

Par la suite, d'autres pays ont suivi cette dynamique, notamment l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas et la France, souvent après de longues luttes pour l'égalité d'accès à ces techniques.

Ces évolutions législatives sont également retracées dans des revues académiques spécialisées en droit et en sciences sociales, comme celles disponibles sur la plateforme Érudit, qui mettent en lumière les défis et les avancées dans la reconnaissance des familles homoparentales.

La légalisation de la PMA pour les couples de femmes ne s'est pas faite du jour au lendemain, mais s'inscrit dans un mouvement global de reconnaissance des diversités familiales et de lutte contre les discriminations dans l'accès à la parentalité.

Premier couple de femmes à avoir eu recours à une PMA en France

L'ouverture de la PMA à toutes les femmes en France, adoptée dans la loi de bioéthique du 2 août 2021, a marqué une avancée historique en matière de droits reproductifs et d'égalité.

Parmi les premières à bénéficier de cette avancée, un couple de femmes a été accueilli au CHRU de Nancy, qui a réalisé l'une des toutes premières fécondations *in vitro* dans

1. Ces personnes qui ont œuvré pour nos droits

ce nouveau cadre légal, le 29 novembre 2021. Ce moment symbolique illustre concrètement ce que signifie l'égalité des droits : permettre à chacun·e de construire une famille selon son projet de vie, en toute légitimité.

Les couples de femmes, longtemps contraintes d'envisager un parcours à l'étranger, ont pu entreprendre cette démarche en France. Pour elles, cette évolution représente bien plus qu'une simple réforme médicale : c'est la reconnaissance d'un désir de parentalité trop longtemps mis à l'écart.

Entre août 2021 et mars 2022, l'Agence de la biomédecine a recensé plus de 11 000 demandes de première consultation en vue d'une PMA. Une majorité de ces demandes provient de femmes en couple avec une femme ou de femmes seules, preuve que cette réforme répondait à une attente forte et largement partagée.

La réalité aujourd'hui d'avoir recours à une PMA en France

Depuis l'ouverture de la PMA à toutes les femmes en 2021, la demande de dons de gamètes en France a fortement augmenté. Au 31 décembre 2024, plus de 10 600 personnes étaient en attente d'un don de spermatozoïdes, contre environ 7 600 fin 2023. Parmi elles, 44 % sont des femmes non mariées, 38 % des femmes en couple avec une femme, et 18 % des femmes en couple avec un homme. En parallèle, 2 770 personnes étaient en attente d'un don d'ovocytes, une hausse par rapport aux 2 430 personnes recensées un an plus tôt. La majorité des demandeurs de dons d'ovocytes sont des